

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE A VANDOEUVRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet de construction d'une piscine sur lequel l'Assemblée Municipale avait déjà délibéré le 20 Avril 1982 et qui a fait l'objet d'une dernière réunion le 18 Mai à la Mairie de VANDOEUVRE.

Il informe l'Assemblée qu'après examen de l'éventail des possibilités de répartition, le choix de la commission de coordination semblerait s'orienter vers une clef de répartition prenant en compte la moitié des rapports des populations et la moitié des rapports des bases d'imposition. Ce qui déboucherait sur des participations résiduelles des communes intéressées par la constitution du Syndicat Intercommunal.

Monsieur le Maire fait part des remarques qu'il a formulées à l'occasion de cette réunion, notamment sur la nécessité d'une solidarité des population, tant en matière de participation financière que de participation à l'apprentissage de la natation.

Il précise par ailleurs qu'au niveau des principes retenus, laissés à l'appréciation des Conseils Municipaux, les temps d'occupation des bassins par les scolaires ne pourraient être déterminés qu'en fonction des participations des Communes au Syndicat. Ces plannings seraient étudiés et modifiés le cas échéant, en fonction de la densité d'utilisation par classe.